

## **Nouvelles exigences d'Air Canada en matière d'authentification multifactorielle (AMF) et de mot de passe - Renseignements à l'intention des retraités**

À lire attentivement. Voici un nouveau processus d'authentification multifactorielle (AMF) que doivent suivre les employés - actifs et retraités - pour garantir leur accès continu à Aéronet AC et à Connex RH.

**Nota : Ce nouveau processus AMF ne s'applique pas au site Facilités de transport des employés, auquel vous continuerez d'accéder de la manière habituelle.**

### **Qu'est-ce que l'authentification multifactorielle (AMF)?**

Il s'agit d'un processus de connexion à un compte comportant plusieurs étapes, qui exige d'un utilisateur qu'il entre de l'information en sus d'un simple mot de passe. Le premier élément est le mot de passe lui-même; le deuxième élément aide à confirmer qu'il s'agit bien de vous qui utilisez votre mot de passe. Par exemple, en plus d'entrer son mot de passe, l'utilisateur sera probablement invité à saisir un code qu'il recevra par message texte ou une application sur son téléphone intelligent ou par appel téléphonique.

Vous avez peut-être déjà vu ce processus, car de plus en plus de compagnies et d'agences mettent en place l'AMF pour sécuriser leurs données et celles qu'elles conservent sur chacun de nous. Air Canada procède à la mise en place de ce processus AMF pour assurer la sécurité de ses propres systèmes et données et pour mieux se protéger contre les cybercriminels.

### **Voici les renseignements détaillés fournis par Air Canada à ce sujet :**

Modification bientôt en place de l'authentification multifactorielle et des changements de mot de passe : assurez-vous de vous y conformer

Plus tôt cette année, nous avons déployé un nouvel outil pour modifier les mots de passe. Nous allons ensuite appliquer la politique sur les mots de passe d'Air Canada à tous les comptes, et lancer et mettre en œuvre un processus amélioré d'authentification multifactorielle pour la gestion des mots de passe. Pour les retraités, ceci se fera par étapes, à compter du 13 novembre. Si votre mot de passe date de plus de six mois ou si vous n'avez pas encore mis en place l'authentification multifactorielle dans notre nouvel outil de gestion des mots de passe, vous devrez y veiller pour conserver l'accès à votre compte. Vous pouvez choisir l'une des deux options énoncées ci-dessous. **Dans les deux cas, vous aurez besoin de votre téléphone mobile.** Votre première option est de suivre les étapes décrites dans l'aide-mémoire (inclus aussi dans ce numéro d'Alliance) si vous êtes à l'aise de le faire vous-même ou avec l'aide d'un membre de la famille ou d'un ami en qui vous avez confiance. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, une deuxième option s'offre : être guidé par un agent tout au long du processus, en communiquant avec le Centre de services TI au 1 866 274-5444. Même si vous communiquez avec le Centre de services TI,

nous vous encourageons à lire les premières pages du guide, qui contiennent de plus amples renseignements sur la politique d’Air Canada sur les mots de passe et la création d’un mot de passe fort.

### **Qu’est-ce qu’on doit faire?**

- Quand les nouvelles exigences seront appliquées par étapes à compter du 13 novembre, tous les utilisateurs doivent détenir un mot de passe créé dans les 180 derniers jours, et avoir mis en place l’authentification multifactorielle que vous utiliserez à l’avenir pour accéder aux systèmes d’Air Canada ou pour actualiser votre mot de passe.
- Si votre mot de passe date de plus de 180 jours, vous devrez le modifier et, si vous n’utilisez pas l’application Authenticator ou des messages textes pour vous identifier, vous devrez mettre en place ces méthodes. Si vous n’avez pas de téléphone intelligent, une option existe pour mettre en place une authentification par appel téléphonique (voir les directives de mise en place pour appels téléphoniques dans le guide AMF).
- Ces exigences seront appliquées par étapes à compter du 13 novembre. Donc à défaut de vous y conformer l’accès à Aéronet AC vous sera refusé.
- L’aide-mémoire, qui se trouve dans la section des messages à diffusion générale dans Connex RH, donne plus de renseignements sur la politique d’Air Canada sur les mots de passe (que votre nouveau mot de passe devra respecter), la création d’un mot de passe fort et la configuration de l’authentification multifactorielle (AMF). Une liste de mots trop facilement repérables à **ne pas** utiliser dans un mot de passe est aussi incluse. Si un mot de passe que vous avez essayé d’entrer ne fonctionne pas, vous pourriez devoir le modifier en partie. Quelques exemples de types de mots à exclure : aircanada, Edmonton, hamburger, Janvier, et hiver.
- Quelle que soit la façon dont vous mettrez à jour votre mot de passe, il est important de savoir que la politique d’Air Canada sur les mots de passe s’appliquera désormais à vos identifiants Air Canada. De plus, vous devrez vous assurer que votre mot de passe répond aux critères minimaux, et le mettre à jour tous les 180 jours.

### **Pourquoi exiger la modification régulière des mots de passe?**

• La politique d’Air Canada sur les mots de passe concerne tous les employés d’Air Canada depuis près de deux ans. Son élargissement aux employés retraités nous aidera à assurer la sécurité des systèmes et des données d’Air Canada.

- Des mots de passe robustes offrent une meilleure protection contre les cybercriminels.

### **Quelle est la politique d’Air Canada sur les mots de passe?**

- Les mots de passe doivent être modifiés au moins tous les 180 jours.
- Tous les mots de passe doivent respecter les critères suivants :
  - Ils doivent avoir une longueur minimale de 14 caractères.
  - Ils doivent contenir des caractères d’au moins trois de ces catégories.

- Lettres majuscules
- Lettres minuscules
- Chiffres (de 0 à 9)
- Caractères spéciaux (p. ex. ! @ # ?)
- Ils ne doivent pas correspondre à l'un de vos 24 derniers mots de passe.
- Beaucoup de mots courants sont faciles à deviner et votre phrase passe ne peut en contenir. Si vous recevez un message d'erreur, veuillez penser aux mots que vous avez choisis et supprimer celui qui est probablement trop courant.

**Avec qui dois-je communiquer si j'ai essayé de mettre en place l'authentification multifactorielle et de modifier moi-même mon mot de passe et que j'ai besoin d'aide?**

Communiquez avec le Centre de services TI au 1 866 274-5444 et identifiez-vous comme employé retraité qui n'arrive pas à accéder à son compte. Un agent vous aidera à changer votre mot de passe et mettre en place l'authentification multifactorielle. Ayez sous la main votre téléphone cellulaire, vous en aurez besoin.

Octobre 2023